

**Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 7 décembre 2015.**

**PROCÈS-VERBAL** de la 329e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 novembre 2015, à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS** : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, M. Michael Prince, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert et M. Robert Quesnel.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS** : M. Guy Faucher, directeur général, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Sophie Gareau, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines et M. Robert Migué, directeur des communications et des ressources informationnelles.

**EST ABSENT** : M. Bernard Gauthier, conseiller.

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les invite à observer une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats survenus vendredi dernier à Paris.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2015-536**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE l'ordre du jour de la 329e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 novembre 2015 à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté **avec l'ajout d'un item à la rubrique *Questions diverses***.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2015-537**

Approbation du procès-verbal de la 328e séance ordinaire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le procès-verbal de la 328e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 2 novembre 2015 à 20 h 03, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie ayant été remise aux membres du conseil au plus tard la veille de la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion visant à présenter le règlement 2015-42.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette, selon lequel il y aura présentation lors d'une séance subséquente, du règlement 2015-42 constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville de Val-d'Or.

**RÉSOLUTION 2015-538**

Adoption du règlement 2015-46.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le règlement 2015-46 amendant l'annexe D du règlement de zonage 2014-14 et à des fins de concordance avec le règlement 2014-13 adoptant le Plan d'urbanisme, visant à agrandir la zone 619-HRV à même une partie de la zone 618-Ha, afin d'y inclure entièrement le lot projeté 5 755 615 du cadastre du Québec, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2015-539**

Adoption du règlement 2015-47.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le règlement 2015-47 amendant le règlement de zonage 2014-14 visant à autoriser spécifiquement dans la zone 674-CV l'usage 7314 *Parc d'amusement intérieur* spécifié à la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) de l'édition 2012 du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2015-540**

Adoption du règlement 2015-48.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le règlement 2015-48 amendant les annexes A et D du règlement de zonage 2014-14 et à des fins de concordance avec le règlement 2014-13 adoptant le Plan d'urbanisme, visant à créer une nouvelle zone 944-Ia et en établir les spécifications, à modifier celles des zones 887-Rec et 885-Cb et à modifier le découpage des zones 884-Hb, 885-Cb, 888-P et 934-Hb, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2015-541**  
Adoption du règlement  
2015-49.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le règlement 2015-49 amendant le Plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en agrandissant une aire d'affectation *Industrielle* à même une partie d'une aire d'affectation *Ressources Naturelles*, en étendant le périmètre d'urbanisation vers l'est et en modifiant l'annexe D du règlement de zonage 2014-14 de façon à agrandir la zone 633-lb à même une partie de la zone 904-RN voisine, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2015-542**  
Adoption du règlement  
2015-51.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le règlement 2015-51 amendant le règlement de zonage 2014-14 visant à autoriser spécifiquement dans la zone 671-Cb l'usage 3699 *Industrie de tous les autres produits minéraux non métalliques* spécifié à la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) de l'édition 2012 du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, mais de ne plus y autoriser l'entreposage de type D, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2015-543**  
Adoption du premier projet de  
règlement 2015-53.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le premier projet de règlement 2015-53 amendant le règlement de zonage 2014-14 visant à autoriser l'installation d'un bâtiment à arches dans la zone 898-la et en ne l'autorisant plus à l'intérieur de la zone 939-la, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2015-544**

Adoption du premier projet de règlement 2015-54.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le premier projet de règlement 2015-54 amendant la partie A de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14, visant à autoriser spécifiquement dans la zone 362-Cb l'usage 6911 *Église, synagogue, mosquée et temple* spécifié à la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) de l'édition 2012 du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Dépôt par la greffière du certificat dressé à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2015-50 amendant le règlement d'emprunt 2015-17.

Le certificat établi à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2015-50 amendant le règlement d'emprunt 2015-17 décrétant une dépense de 2 556 050 \$ et un emprunt de 2 556 050 \$, afin de retirer les travaux relatifs à l'agrandissement et la réfection du mur est de l'aréna Kiwanis et autoriser que la somme de 600 000 \$ initialement prévue à cette fin soit affectée à des travaux de construction d'infrastructure du marché public, tenue le mercredi 11 novembre 2015, est déposé par la greffière, conformément à la loi.

Le nombre requis de demandes pour la tenue d'un scrutin secret n'ayant pas été atteint, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION 2015-545**

Autorisation de signature à M. Danny Burbridge d'un contrat avec Hydro-Québec permettant à la Ville d'utiliser des parcelles de terrain pour l'installation et l'entretien d'une base de béton et d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard Jean-Jacques-Cossette et de la rue des Panneaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec Hydro-Québec permettant à la Ville d'utiliser des parcelles de terrain pour l'installation et l'entretien d'une base de béton et d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard Jean-Jacques-Cossette et de la rue des Panneaux.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE par sa résolution 2015-488 adoptée le 20 octobre 2015, la Ville acceptait l'offre d'achat présentée par 9239-7828 Québec inc., représentée par M. Sébastien Roy, d'une partie de lot à l'arrière de la propriété située au 1756, 3e Avenue;

ATTENDU QU'il y a eu confusion dans l'identification du nom de l'entreprise;

ATTENDU QUE la transaction doit avoir lieu avec la compagnie 9232-1363 Québec inc.;

**RÉSOLUTION 2015-546**

Amendement à la résolution 2015-488 concernant la vente d'une partie du lot 4 203 311 C.Q. à l'arrière de la propriété située au 1756, 3e Avenue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la résolution 2015-488 soit et est amendée en y substituant le nom de l'entreprise 9239-7828 Québec inc., par celui de 9232-1363 Québec inc., afin de se lire comme suit:

*QUE le conseil de ville accepte l'offre d'achat présentée par 9232-1363 Québec inc., d'une partie du lot 4 203 311 du cadastre du Québec situé à l'arrière de la propriété sise au 1756, 3e Avenue.*

*QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur de 9232-1363 Québec inc., du lot ci-devant désigné, au prix de 46 000 \$ comptant excluant les taxes applicables.*

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or souhaite poursuivre son implication avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour permettre la réalisation d'oeuvres et le soutien aux organismes culturels, contribuant ainsi à l'enrichissement de la vie culturelle valdorienne;

ATTENDU QU'un montant de 35 000 \$ a été prévu au budget d'opérations de la Ville à cette fin et que l'engagement du MCCQ est de 35 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente de développement culturel (entente-cadre) avec le MCCQ pour l'année 2016;

**RÉSOLUTION 2015-547**

Engagement de la Ville dans une nouvelle entente de développement culturel (entente-cadre) avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'année 2016, et autorisation de signature à Mme Geneviève Béland.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise l'engagement de la Ville de Val-d'Or dans une nouvelle entente de développement culturel (entente-cadre) avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'année 2016, au montant de 35 000 \$ pour la réalisation d'oeuvres et le soutien aux organismes culturels du milieu.

QUE Mme Geneviève Béland, animatrice culturelle, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville, cette entente-cadre à intervenir entre cette dernière et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**RÉSOLUTION 2015-548**

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2015.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le conseil de ville approuve la liste des comptes payés (5 395 252,04 \$) et à payer (641 660,50 \$) pour le mois d'octobre 2015, telle que déposée par la trésorière (certificat de crédits suffisants no 116).

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

ATTENDU QUE par sa résolution 2014-99, la Ville de Val-d'Or s'est engagée à verser la contribution demandée par l'Office municipal d'habitation de Val-d'Or (OMHVD) dans le cadre de son projet de construction neuve de 54 unités de logements sociaux, aux conditions y mentionnées;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer la participation de la Ville au *Programme de supplément au loyer* pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or participe au *Programme de supplément au loyer* pour le projet de construction neuve de 54 unités de logement de l'OMHVD, et accepte de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre maximal d'unités (36) prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation, soit 18 unités en volet 3 et 18 unités en volet 1.

QUE la Ville de Val-d'Or autorise l'OMHVD à gérer le *Programme de supplément au loyer* dans le cadre du programme *Accès Logis* et à défrayer 10% du coût du supplément au loyer.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente du programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec.

QUE toutes les autres mentions de la résolution 2014-99 demeurent inchangées.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

ATTENDU QUE par sa résolution 2014-122, la Ville de Val-d'Or s'est engagée à verser la contribution demandée par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD) dans le cadre de son projet de construction neuve de 24 unités de logements sociaux, aux conditions y mentionnées;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer la participation de la Ville au *Programme de supplément au loyer* pour ce projet *Kijaté*;

**RÉSOLUTION 2015-550**

Participation de la Ville au *Programme du supplément au loyer* dans le cadre du projet Kijaté concernant la construction neuve de 24 unités de logement par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or participe au *Programme de supplément au loyer* pour le projet de construction neuve de 24 unités de logement par le CAAVD, et accepte de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années pour 24 unités de logement en volet 3 prévues au projet *Kijaté*.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente du programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec.

QUE toutes les autres mentions de la résolution 2014-122 demeurent inchangées.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE l'entente-cadre pour l'année 2015 intervenue entre la Ville de Val-d'Or et le ministère de la Culture et des Communications a pour objectif la réalisation d'oeuvres et le soutien aux organismes culturels du milieu;

ATTENDU QUE le Centre d'exposition de Val-d'Or souhaite réaliser un projet sur la photographie urbaine, intitulé *Val-d'Or hors champ*, avec des artistes photographes qui devront proposer une lecture inusitée et créative de la ville de Val-d'Or, et dont les oeuvres seront installées dans les supports extérieurs le long de la piste cyclable et devant le Centre culturel, des mois de mai à novembre 2016;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs poursuivis par cette entente-cadre;

ATTENDU QUE ce projet fut retenu par l'animatrice culturelle, qui le recommande au conseil afin d'accorder une subvention au montant de 3 900 \$ au Centre d'exposition de Val-d'Or pour la réalisation de ce projet;

**RÉSOLUTION 2015-551**

Autorisation de versement d'une subvention au Centre d'exposition de Val-d'Or, pour le projet sur la photographie urbaine *Val-d'Or hors champ*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise le versement d'une subvention au montant de 3 900 \$ au Centre d'exposition de Val-d'Or, pour la réalisation du projet sur la photographie urbaine intitulé *Val-d'Or hors champ*, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Val-d'Or et le ministère de la Culture et des Communications.

QUE le bénéficiaire devra rembourser ce montant advenant la non-réalisation de ce projet.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

**COMMENTAIRE**

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, je dépose aujourd'hui, à quelques semaines seulement de la présentation du budget 2016, le rapport sur la situation financière de la Ville de Val-d'Or.

Dans le rapport que je vous présente aujourd'hui, j'aborderai les éléments suivants :

- les derniers états financiers vérifiés pour l'année se terminant le 31 décembre 2014 et le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016;
- le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017; les indications préliminaires sur les états financiers au 31 décembre 2015;
- la rémunération du maire et des conseillers pour l'année 2015;
- les orientations générales du prochain budget et du programme triennal d'immobilisations.

**EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Le rapport vérifié de l'année 2014 portant sur les états financiers de la Ville de Val-d'Or, a été déposé à l'occasion d'une assemblée publique du conseil municipal tenue le 20 avril 2015. La vérification fut faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, mandatée par le conseil municipal, laquelle a émis un rapport sans réserve sur la situation financière de la Ville.

Nous avons enregistré en 2014 un surplus d'opérations totalisant 1 146 067 \$. Cet excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

**Activités financières  
Exercice terminé le 31 décembre 2014**

<b>Revenus</b>	
Taxes	37 728 060 \$
Païement tenant lieu de taxes	1 893 927
Autres revenus de sources locales	6 709 762
Transferts	2 644 295
	<b>48 976 044</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Administration générale	6 376 075 \$
Sécurité publique	6 618 686
Transport	10 780 796
Hygiène du milieu	6 155 023
Santé et bien-être	172 736
Aménagement, urbanisme, développement	2 073 186
Sports et plein air	4 409 407
Art et culture	3 036 490
Frais de financement	1 372 851
	<b>40 995 250</b>
<b>Autres activités financières</b>	<b>9 308 117</b>
<b>Surplus (déficit) des activités financières avant affectations</b>	<b>(1 327 323)</b>
<b>Affectations</b>	<b>2 473 390</b>
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>1 146 067 \$</b>



Selon les vérificateurs externes, ces états nous permettent d'avoir un portrait réaliste des finances de la municipalité et illustrent les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation pour l'exercice financier terminé à cette date, suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Au cours de l'année 2014, des travaux totalisant 9 413 000 \$ furent réalisés et ce, autant dans les rues résidentielles que les artères principales. Le resurfaçage de la rue Lauzon, la phase III des travaux du Sentier des Fougères, l'élargissement de la rue des Hauts-Bois et la réfection d'un tronçon du boulevard Forest figurent parmi les travaux qui ont amélioré considérablement ces voies de circulation.

Plusieurs interventions ont également été faites afin de soutenir le développement de Val-d'Or. Par exemple, le prolongement des services municipaux et l'aménagement de nouvelles rues dans les parcs industriel et aéroportuaire assurant ainsi une disponibilité de terrains pour le développement économique. Les services municipaux ont également été prolongés dans le secteur Paquinville sur la 7<sup>e</sup> Avenue en vue de la construction de logements sociaux. D'ailleurs, nous espérons l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour la construction de 54 nouveaux logements sociaux par l'Office municipal d'Habitation.

Nous avons également débuté en 2014 la revitalisation du secteur du Centre air Creebec en réalisant le redressement de la 6<sup>e</sup> Rue en face de l'aréna Kiwanis (glace 2) et le réaménagement du stationnement. Finalement, on se rappellera que l'année 2014 fut marquée par l'aménagement du sentier Agnico Eagle qui offre dans la Forêt récréative un sentier glacé de 2 km.

#### **SUIVI DE LA DETTE**

La dette nette de la Ville de Val-d'Or s'établit, à la fin de 2014, à 45 013 338 \$ en baisse de 8 690 764 \$ comparativement à l'année précédente. Cette baisse est attribuable aux nouvelles créances que nous allons recevoir pour le Conservatoire de musique et le Centre de musique et de danse ainsi que le terrain de soccer synthétique. De plus, la Ville doit présenter dans ses états financiers sa quote-part de la dette à long terme dans la MRC de la Vallée-de-l'Or qui se situe à 9 407 721 \$ au 31 décembre 2014. Donc la dette totale incluant part dans la MRC est de 54 444 392 \$.

#### **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017**

Le programme triennal des dépenses d'immobilisations (PTI) établit nos priorités d'investissement sur une période de trois (3) ans. Ce PTI, débutant en 2015, a été adopté par le conseil municipal le 18 décembre 2014, lors de la présentation du budget 2015. Les dépenses d'immobilisations prévues s'élevaient à 16 974 000 \$ pour 2015, à 15 696 000 \$ pour 2016 et à 15 026 000 \$ pour 2017, totalisant la somme de 47 696 000\$.

Les sommes prévues en 2016 et 2017 seront réévaluées lors de la prochaine étude budgétaire afin d'intégrer les nouveaux besoins qui se sont manifestés au cours de la dernière année.

En 2015, parmi les interventions au niveau du réseau routier, nous avons complété la quatrième et dernière phase de la réfection du Sentier des Fougères. L'ensemble des travaux aura nécessité des investissements de 2,4 M \$. La rue de l'Église, dans le secteur Sullivan, a été refaite pour mieux desservir les résidents mais aussi les gens qui fréquentent l'école Notre-Dame-du-Rosaire, le CPE et la bibliothèque municipale situés sur cette rue. Le boulevard Sabourin, entre la rue des Pins et le boulevard Forest, a connu une cure de rajeunissement au niveau de la surface et des bordures.

Un nouveau poste de suppression a aussi vu le jour dans le secteur de l'aéroport pour fournir le débit d'eau potable requis dans ce secteur en plein développement. Construit au coût de 450 000 \$, il améliore considérablement le débit incendie de tout le réseau aéroportuaire de Val-d'Or.

Nous avons également réalisé l'aménagement du stationnement adjacent au Centre culturel et au Service sport et plein air qui consistait à asphaltier le terrain et y inclure des îlots et de l'éclairage. Afin de poursuivre le plan de développement de la Forêt récréative, nous avons déménagé et entièrement rénové l'ancien chalet de ski de fond. Le bâtiment, qui sera accessible dès décembre 2015, servira de pavillon des patineurs au Sentier Agnico Eagle. Le pavillon portera le nom de Pavillon Kiwanis-Lemieux.

La construction de la nouvelle caserne est certainement l'investissement le plus significatif en 2015 et constitue le chantier le plus important pour la Ville de Val-d'Or. Situé à l'angle de la rue de l'Escale et du chemin Sullivan, ce projet, qui bénéficie d'une aide financière du gouvernement provincial, viendra doter Val-d'Or d'une infrastructure qui répondra à nos besoins en matière de sécurité incendie.

Les travaux se poursuivent également dans le parc Lemoine pour le futur parc à jeux d'eau et dans le parc Pierret pour une nouvelle place publique où sera relocalisé le Marché public. Ceux-ci nous mèneront à l'inauguration de ces deux endroits en 2016 et deviendront assurément des lieux de rencontres privilégiés pour la population et les visiteurs.

Finalement, j'aimerais mentionner notre participation à l'électrification des transports avec l'implantation de trois bornes de recharge pour véhicules électriques dont une à recharge rapide.

### **INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Les données dont nous disposons sur nos activités financières au 31 octobre 2015 indiquent que le présent exercice financier devrait, cette année, se conclure par un excédent des revenus sur les dépenses, tout comme l'an dernier.

#### **LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige que soit divulgué dans le présent rapport, le salaire versé aux élus. Les revenus déclarés ci-dessous incluent toute rémunération et toute allocation de dépenses versées aux membres du conseil municipal par la municipalité, par un organisme mandataire de la municipalité ou par un organisme supra municipal.

Les membres du conseil ont reçu ou recevront, en 2015, les rémunérations et allocations annuelles ci-dessous énumérées.

Maire	Rémunération	91 235 \$
	Allocation de dépenses	<u>16 186 \$</u>
		107 421 \$
Préfet suppléant	Rémunération	6 000 \$
Conseiller	Rémunération	13 504 \$
	Allocation de dépenses	<u>6 752 \$</u>
		20 256 \$

Maire suppléant	Rémunération	20 035 \$
	Allocation de dépenses	10 018 \$
		<u>30 053 \$</u>

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ octroyés depuis la dernière assemblée du conseil municipal au cours de laquelle j'ai fait rapport de la situation financière de la municipalité. Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

### **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2016 ET PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016-2017-2018**

Nous sommes présentement à l'œuvre pour la préparation du budget 2016 et du plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018. L'année 2016 correspond au dépôt d'un nouveau rôle triennal d'évaluation. Celui-ci reflète le marché immobilier au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et affiche une hausse moyenne estimée à 10 %. Le taux de taxation sera revu à la baisse afin de limiter les hausses de taxes foncières. Si vous désirez connaître la nouvelle évaluation foncière de votre propriété, je vous invite à vous rendre sur le site Internet de la Ville. Toutefois, il faut être vigilant quant à l'interprétation de celle-ci car il s'agit d'une variation de l'évaluation et non des taxes elles-mêmes.

De plus, le nombre de versements pour acquitter les taxes municipales passera de deux à quatre versements en 2016. Les échéances seront les 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> septembre.

Au niveau des dépenses en immobilisations pour 2016, 2017 et 2018, la Ville poursuivra le déploiement de ses services municipaux tout en s'assurant de la pérennité des infrastructures existantes. À tous les niveaux, nous poursuivrons nos partenariats afin d'assurer un développement socio-économique cohérent et durable pour Val-d'Or.

Parmi les projets majeurs en 2016, on retrouvera les travaux de prolongement de la rue Self et du boulevard des Pins au montant de 2,1 M \$. L'agrandissement du Centre de formation professionnelle Val-d'Or fut le point de départ pour développer ce secteur. Ce nouvel axe routier viendra rétablir l'équilibre de la circulation et désengorger ce tronçon du boulevard Forest. De plus, ces travaux permettront l'implantation de projets reliés à l'éducation.

Les investissements majeurs prévus au programme triennal pour l'assainissement des eaux usées des secteurs urbains de Val-Senneville et Dubuisson seront maintenus et les travaux débuteront en 2016 pour Val-Senneville et en 2017 pour Dubuisson. Environ 7 M \$ seront nécessaires à la réalisation de ces nouveaux réseaux de collectes et usines de traitement. Nous devons également investir dans nos usines d'épuration existantes en raison des nouvelles règles en matière de déphosphatation.

En collaboration avec le ministère des Transports, nous serons à l'œuvre pour la préparation d'un nouveau carrefour giratoire sur la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest. Les plans et devis seront réalisés en 2016 en vue des travaux en 2017.

Le secteur Sullivan ne sera pas en reste puisque nous devons investir 1,5 M \$ pour le remplacement de la conduite d'aqueduc principale entre la route 117 et la rue Brisson. Ces travaux répondront à la demande en eau potable de ce secteur où plusieurs rues se sont développées au cours des dernières années.

Le prochain programme triennal comprendra également des projets qui contribueront à l'embellissement de la ville et par le fait même, à la qualité de vie des citoyens. Le centre-ville sera ciblé par certaines interventions dont l'aménagement d'un parc urbain sur le terrain légué à la Ville par monsieur Albert Dumais. Ce terrain est situé sur la 3<sup>e</sup> Avenue entre la Galerie du Livre et l'immeuble abritant notamment Cyclotonus et Joubec.

## CONCLUSION

En conclusion, les résultats obtenus pour l'année 2014 démontrent que la situation financière de la Ville de Val-d'Or se porte bien. À cet égard, je souhaite souligner l'excellent travail de l'administration municipale et des membres du conseil municipal. Les défis financiers étant bien présents, nous nous devons de poursuivre la saine et rigoureuse gestion de la Ville de Val-d'Or.

Finalement, j'invite toutes les personnes intéressées à se joindre à nous lors du dépôt du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018, à l'occasion d'une assemblée spéciale qui aura lieu le lundi 21 décembre prochain après l'assemblée ordinaire, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Au plaisir de vous y rencontrer.

-----  
ATTENDU QU'en vertu de la politique de gestion contractuelle, les membres des comités d'évaluation des soumissions en matière d'adjudication des contrats et de fourniture de services professionnels doivent être nommés par le directeur général;

ATTENDU QUE le directeur général doit choisir les membres à partir de la liste établie par le conseil de ville;

### RÉSOLUTION 2015-552

Désignation des personnes pouvant être nommées membres de comités d'évaluation des soumissions en matière d'adjudication de contrat et de fourniture de services professionnels.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE les personnes suivantes soient et sont désignées comme pouvant être nommées membres de comités d'évaluation des soumissions en matière d'adjudication de contrats et de fourniture de services professionnels:

Service des infrastructures urbaines

M. Danny Burbridge, directeur

M. André Leclerc, directeur, Division ingénierie

M. Daniel Turcotte, directeur, Division des travaux publics

M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projets

Service des communications et des ressources informationnelles

M. Robert Migué, directeur

M. Amine Ben Chagra, directeur des technologies de l'information

Service de sécurité incendie

M. Jean-Pierre Tenhave, directeur

M. Mario Tremblay, chef en prévention et en formation

Service sports et plein air

M. Michel Leduc, directeur

M. Ian Bélanger, responsable, Division de l'environnement et des parcs

M. Yannick Martin, directeur du Service des achats et gestionnaire du parc de véhicules

M. Éric St-Germain, directeur du Service des permis et inspection

M. Jocelyn G. Hébert, coordonnateur à la mise en valeur du territoire

Mme Chantale Gilbert, trésorière

Mme Brigitte Richard, directrice du Service culturel

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2015-553**

Nomination de M. Roger Desforbes au poste de préposé à l'entretien de l'aréna, pour le Service sports et plein air, sur une base régulière à temps plein à compter du 17 novembre 2015.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Roger Desforbes soit et est nommé au poste de préposé à l'entretien de l'aréna, pour le Service sports et plein air, sur une base régulière à temps plein, à compter du 17 novembre 2015, au salaire correspondant au 4e échelon de l'échelle salariale de ce poste, des conditions prévues à la convention collective des cols bleus et blancs et à la lettre d'entente signée le 4 novembre 2015.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2015-554**

Nomination de Mme Brigitte Richard au poste de directrice du Service culturel sur une base permanente à temps complet à compter du 17 novembre 2015.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE Mme Brigitte Richard soit et est nommée au poste de directrice du Service culturel, sur une base permanente à temps complet, à compter du 17 novembre 2015, au salaire prévu à l'échelon 1 de la classe 5 de la classification salariale du personnel-cadre, tel qu'il lui fut accordé depuis le 3 août 2015 conformément à la résolution 2015-217, et à l'échelon 2 de cette même classe à compter du 3 août 2016.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2015-555**

Autorisation à M. Michael Sirois à aller en appel d'offres public concernant la fourniture de services spécialisés pour la réparation et l'entretien du réseau d'éclairage public.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE M. Michael Sirois, ingénieur à la Division ingénierie, soit et est autorisé à aller en appel d'offres public concernant la fourniture de services spécialisés pour la réparation et l'entretien du réseau d'éclairage public pour une durée de 3 ans, soit les années 2016, 2017 et 2018, incluant une option de renouvellement pour une durée supplémentaire de 2 ans.

QUE M. Michael Sirois soit et est autorisé à signer tous les documents requis à cette fin.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture de services professionnels d'analyse de l'eau potable et des eaux usées sur tout le territoire pour l'année 2016;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit :

Fournisseurs	Analyse eau potable	Analyse eaux usées
Multilab-Direct	15 521,50 \$	5 442,60 \$
Exova Canada Inc.	17 427,70 \$	5 696,20 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Multilab-Direct, pour la somme de 15 521,50 \$ excluant les taxes pour l'analyse de l'eau potable, et de 5 442,60 \$ excluant les taxes pour l'analyse des eaux usées;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

#### **RÉSOLUTION 2015-556**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels pour l'analyse de l'eau potable et des eaux usées sur l'ensemble du territoire pour l'année 2016, et octroi du contrat à Multilab-Direct.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels d'analyse de l'eau potable et des eaux usées sur tout le territoire pour l'année 2016, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, soit Multilab-Direct, pour la somme de 15 521,50 \$ excluant les taxes pour l'analyse de l'eau potable, et de 5 442,60 \$ excluant les taxes pour l'analyse des eaux usées.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, s'il y a lieu.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal *L'avenir a un lieu* de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose une reddition de comptes fondée sur les principes de l'imputabilité des élus municipaux envers les citoyens et la saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, dans son discours d'ouverture de la 1<sup>re</sup> session de la 41<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai 2014, déclarait : *Nous désirons refonder le partenariat entre Québec et les municipalités, bannir le terme (créature) et envisager l'avenir sur la base de deux ordres de gouvernement qui ont leurs responsabilités propres et qui travaillent ensemble au service du même contribuable;*

ATTENDU QUE le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a créé le Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités et nommé à sa tête M. Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke et ex-président de l'UMQ;

ATTENDU QUE le mandat du Groupe de travail consistait à faire l'inventaire des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement présentant une lourdeur administrative et à formuler des recommandations pour les simplifier, les regrouper ou les alléger;

ATTENDU QUE le Groupe de travail a effectué une vaste consultation auprès de 400 élus et gestionnaires municipaux de toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE les recommandations du rapport *Faire confiance*, basées sur la transparence, l'imputabilité, l'efficacité et l'efficience s'inscrivent dans la volonté de redéfinir la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités et de reconnaître celles-ci comme de véritables gouvernements;

ATTENDU QUE les municipalités québécoises consacrent près de 2,5 millions d'heures à répondre aux exigences diverses des ministères et des organismes municipaux et une très large partie de ces heures pourrait être consacrée plutôt au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, propose de mettre en place une politique visant à alléger les procédures de reddition de comptes des municipalités au gouvernement tout en assurant la cohérence des exigences gouvernementales aux municipalités;

ATTENDU QU'il est urgent d'alléger et de simplifier la reddition de comptes des municipalités envers le gouvernement pour s'assurer que chaque dollar soit investi dans l'amélioration des services;

#### **RÉSOLUTION 2015-557**

Demande au gouvernement du Québec de mettre en oeuvre dès maintenant l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de compte des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville demande au gouvernement du Québec de mettre en oeuvre dès maintenant l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de compte des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE le conseil de ville a reçu une demande du conseil d'administration local de la Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue, sollicitant l'appui de la Ville dans sa demande au gouvernement du Québec afin que soient priorités les services aux usagers de la route 117 à l'intérieur de la réserve faunique La Vérendrye, par la construction et l'aménagement d'une nouvelle aire de service dans le secteur du Domaine;

ATTENDU QUE les infrastructures actuelles ont près de 55 ans d'âge;

ATTENDU QUE l'éloignement du site actuel de la route 117 nuit considérablement à l'achalandage et à l'interception de la clientèle;

ATTENDU QUE les besoins des automobilistes ont évolué au cours des dernières années, mettant ainsi en exergue la vétusté des installations et la désuétude des lieux;

ATTENDU QUE la Sépaq et le MTQ, via sa direction des parcs routiers, ont collaboré pour élaborer un projet de nouvelle halte routière répondant aux besoins actuels des usagers de la route 117;

ATTENDU QUE le MTQ a décidé de revoir ses orientations liées aux aires de services afin d'offrir des services mieux adaptés aux besoins des usagers de la route, d'améliorer la sécurité routière et d'offrir une image positive et attrayante du Québec;

ATTENDU QUE la route 117 est reconnue comme étant une partie intégrante de la route transcanadienne et un axe routier stratégique des plus importants pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

#### **RÉSOLUTION 2015-558**

Appui au conseil d'administration de la Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue, au sujet de la priorisation des services aux usagers de la route 117 dans le secteur du Domaine.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie le conseil d'administration de la Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue, dans sa demande au gouvernement du Québec de prioriser les services aux usagers de la route 117 dans le secteur du Domaine.

QUE le conseil de ville sollicite l'engagement du ministère des Transports du Québec et de la Société des établissements de plein air du Québec, de mettre sur pied un projet de construction et d'aménagement d'une nouvelle aire de service dans le secteur du Domaine, afin de doter les usagers de la route 117 de services sécuritaires mieux adaptés à la réalité d'aujourd'hui.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt identifiés à la résolution 2015-521 et pour les montants y indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Val-d'Or souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, au montant total de 14 000 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1er décembre 2015, au montant de 14 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Val-d'Or a reçu les soumissions détaillées suivantes:

<b>FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>		
<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ANNÉE</b>
1 461 000 \$	1,40000 %	2016
1 502 000 \$	1,65000 %	2017
1 545 000 \$	1,90000 %	2018
1 589 000 \$	2,10000 %	2019
6 337 000 \$	2,30000 %	2020
1 566 000 \$	3,25000 %	2025
Prix : 98,75800 - Coût réel : 2,71851%		



<b>VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.</b>		
<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ANNÉE</b>
1 461 000 \$	1,40000 %	2016
1 502 000 \$	1,60000 %	2017
1 545 000 \$	1,80000 %	2018
1 589 000 \$	2,05000 %	2019
6 337 000 \$	2,30000 %	2020
1 566 000 \$	3,30000 %	2025
Prix : 98,67800 - Coût réel : 2,73438%		

<b>VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.</b>		
<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ANNÉE</b>
1 461 000 \$	1,50000 %	2016
1 502 000 \$	1,65000 %	2017
1 545 000 \$	1,85000 %	2018
1 589 000 \$	2,00000 %	2019
6 337 000 \$	2,25000 %	2020
1 566 000 \$	3,30000 %	2025
Prix : 98,22000 - Coût réel : 2,82408%		

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

**RÉSOLUTION 2015-559**

Ratification de l'ouverture des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations d'un montant de 14 000 000 \$ datée du 1er décembre 2015, et adjudication du contrat à Financière Banque Nationale inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE l'ouverture des soumissions pour l'achat d'obligations au montant de 14 000 000 \$ de la Ville de Val-d'Or, datées du 1er décembre 2015, soit et est ratifiée à toutes fins que de droit.

QUE le conseil de ville approuve et ratifie l'adjudication de l'émission d'obligations au montant de 14 000 000 \$ de la Ville de Val-d'Or à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et la trésorière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document par le système bancaire canadien intitulé Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**  
Correspondance.

-----  
Il n'y a aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.  
-----

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

M. Jean-Paul Bordeleau félicite et remercie le maire pour la minute de silence en début d'assemblée. Il souligne la présence de Mme Marguerite Larochelle, présidente de l'Association Québec-France. Cette association prête à la Ville un drapeau français et profite de l'occasion pour mentionner qu'elle continuera de travailler à favoriser les bonnes relations citoyennes avec les Français.

**RÉSOLUTION 2015-560**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

Et la séance est levée à 20 h 51.



---

**PIERRE CORBEIL, maire**



---

**Me SOPHIE GAREAU, greffière**